



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Education nationale communique :

**L'inscription en ligne et le dépôt des dossiers de candidature au concours de recrutement des élèves-maîtres (CREM), session de 2018/2019, sont ouverts du lundi 27 août à 00 heures au vendredi 28 septembre 2018 à 12 heures précises.**

Le CREM est ouvert aux Sénégalais des deux sexes, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, au 31 décembre 2018.

Le dossier de candidature au CREM est composé comme suit :

1. une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Education nationale ;
2. un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ou une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
3. un certificat de nationalité sénégalaise ;
4. une photocopie légalisée du baccalauréat ou de son attestation en cours de validité ou une attestation spéciale du baccalauréat ; les candidats admis à la session de juillet 2018 du Baccalauréat sont autorisés à présenter leur candidature en déposant une copie certifiée conforme de leur relevé de notes ou de leur attestation de réussite ;
5. un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
6. un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
7. un engagement sur l'honneur selon le modèle disponible auprès des inspections d'Académie, des inspections de l'Education et de la Formation ou à télécharger du site internet [www.crem.mirador.education.sn](http://www.crem.mirador.education.sn);
8. une quittance de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé à dix mille (10000) FCFA.

**Tout candidat déclaré admissible doit, avant de passer l'épreuve d'entretien, se munir d'un certificat de visite médicale** délivré par un médecin du centre médico-social des fonctionnaires ou un médecin exerçant dans une structure publique de santé conforme au modèle disponible dans les Inspections d'Académie, les inspections médicales des écoles, les inspections de l'Education et de la Formation, ou à télécharger du site internet [www.crem.mirador.education.sn](http://www.crem.mirador.education.sn).

En plus de la constitution du dossier physique, **l'inscription en ligne sur le site internet [www.crem.mirador.education.sn](http://www.crem.mirador.education.sn) est obligatoire** pour tous les candidats.

Les dossiers sont déposés dans les inspections de l'Education et de la Formation (IEF).

Tout dossier incomplet, non conforme ou non accompagné d'une inscription en ligne, sera classé sans suite et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Aucun dossier et aucune inscription en ligne ne seront acceptés après la date et l'heure limite de dépôt fixées au **vendredi 28 septembre 2018 à 12 heures précises**.

L'épreuve de présélection aura lieu le **mercredi 17 octobre 2018 à 08 heures précises**, dans les centres retenus par l'Inspecteur d'Académie.

L'arrêté n°18077 du 04 décembre 2014 relatif à l'organisation du CREM, modifié, peut être consulté sur le site internet [www.crem.mirador.education.sn](http://www.crem.mirador.education.sn) ou au niveau des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation.

Toute autre information relative au concours, notamment le calendrier du déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission, peut être consultée, en temps opportun, sur le site internet [www.crem.mirador.education.sn](http://www.crem.mirador.education.sn) et dans les inspections d'Académie.

Dakar, le **24 AOUT 2018**

Le Ministre de l'Education nationale



*Serigne Mbaye Thiam*

**SERIGNE MBAYE THIAM**